

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3369**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Cession à la société dénommée Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) rhodanienne, d'une parcelle communautaire située 91, avenue Général Frère - Autorisation de déposer une demande de permis de construire

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur : Monsieur Barral**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 9 juillet 2012****Décision n° B-2012-3369**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Cession à la société dénommée Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) rhodanienne, d'une parcelle communautaire située 91, avenue Général Frère - Autorisation de déposer une demande de permis de construire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.13.

Dans le cadre de la réalisation d'un projet d'extension des locaux dévolus à la formation dans le domaine de l'environnement et du génie climatique, la société Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) rhodanienne a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'un tènement, constitué d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 829 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée sous le n° 67 de la section AT et situé 91, avenue Général Frère à Lyon 8°.

Ce projet immobilier intervient afin d'anticiper l'évolution des besoins en formation constatés en la matière et vient compléter les actions de formation menées avec succès depuis 1991, date de l'installation de cette société sur une partie du terrain antérieurement occupé par l'entreprise Lenzbourg dans le 8° arrondissement, siège de son organisme de formation continue (AFPI rhodanienne) et de son centre de formation par l'apprentissage (CFAI de l'AFPM).

En outre, et compte tenu de son importance pour l'ensemble de la Communauté économique et éducative lyonnaise, ce projet soutenu par le Conseil régional de Rhône-Alpes et l'Etat, renforce les capacités d'accueil de ce pôle d'enseignement et s'inscrit tout à fait dans les perspectives de développement de la Communauté urbaine de Lyon.

Dans ces conditions et aux termes du compromis, la Communauté urbaine céderait à la société dénommée UIMM rhodanienne, la parcelle ci-dessus désignée pour un montant de 820 000 €, libre de toute location ou occupation.

Ce prix, inférieur à l'estimation de France domaine, serait accepté par la Communauté urbaine en raison de la spécificité du programme réalisé par l'acquéreur : soit en ce qui concerne la parcelle appartenant à la Communauté urbaine, des ateliers techniques et des salles de cours pour environ 2 200 mètres carrés de surface habitable (SHAB) et des bureaux pour environ 1 100 mètres carrés de surface habitable (SHAB).

Par ailleurs et sans attendre l'aboutissement de cette cession afin de ne pas retarder la réalisation de ce projet, il convient d'ores et déjà d'autoriser la société UIMM rhodanienne ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire et les autorisations administratives éventuelles nécessaires ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 16 mai 2012 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession à la société dénommée Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) rhodanienne, pour un montant de 820 000 €, de la parcelle communautaire d'une superficie de 829 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 67 de la section AT et située 91, avenue Général Frère à Lyon 8°, dans le cadre d'un projet d'extension des locaux dévolus à la formation dans le domaine de l'environnement et du génie climatique, ainsi que le dépôt anticipé d'un permis de construire.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O1757, le 9 janvier 2012 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses.

**4° - La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 820 000 € en recettes - compte 755 100 - fonction 824,

- sortie du patrimoine communautaire : 185 769,14 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.**